

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société coopérative dissoute: **Société des copropriétaires de la Montagne de Tompey en liquidation, Yverne**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale
3.

Date de la décision: 10.11.2001
4.

Echéance de préavis des créances: **13.10.2003**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: M. Jean-Paul Dubuis, liquidateur, La Scie, 1853 Yverne
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société coopérative dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Le liquidateur se réserve le droit de procéder à une liquidation anticipée au sens de l'article 745 al. 3 CO
- Etude du notaire Charles-Pascal Ghiringhelli  
1860 Aigle
- (00042547)